

# Le projet d'incinérateur à Planguenoual en difficulté

La loi Littoral compromet le projet d'incinérateur. À tel point que le syndicat qui gère les déchets, Kerval, tente de trouver une solution. Mais les mauvaises nouvelles se cumulent.

## La loi Littoral met en difficulté le projet

Un mois plus tard, cette hypothèse est devenue réalité. « Il s'avère que le territoire de Planguenoual est soumis à la loi Littoral et que cela met en difficulté la réalisation d'une nouvelle usine », confirme Rémy Moulin, président de Kerval et maire de Ploufragan.

Pour rappel, c'est le syndicat Kerval qui porte le projet et qui s'occupe des déchets des cinq collectivités : Saint-Brieuc-Armor agglomération, Lamballe Terre et Mer, Loudéac communauté, Leff Armor communauté et Dinan aggro.

## Les candidats ont alerté Kerval

Le chantier et l'exploitation du nouvel incinérateur (de près de 100 millions d'euros) devaient être confiés à une entreprise via ce qu'on appelle une Délégation de service public (DSP). Quatre candidats ont postulé. Mais il y a un peu plus d'un mois, ce sont ces mêmes candidats qui ont alerté Kerval sur la loi Littoral.

« Du fait de cette loi, les candidats sont dans l'incapacité de répondre aux cahiers des charges », indique Rémy Moulin. Pourquoi ? Car pour la respecter, ils devraient reconstruire l'usine au même endroit (et non à côté comme prévu). « Ils devraient donc patienter deux ans avant de l'utiliser. Et en attendant, mettre les déchets ailleurs », indique Jean-Benoît Orveillon, directeur partenariat et économie circulaire chez Kerval. Ce qui coûterait très cher. À cela s'ajoutent d'autres contraintes, qui font que construire au même endroit reste compliqué.

Le syndicat était-il au courant avant des conséquences de la loi Littoral ? « Nous n'avons eu aucune alerte de la part du cabinet en charge de la



L'actuel incinérateur, devenu obsolète, devait être remplacé un nouveau, construit juste à côté.

PHOTO : KERVAL CENTRE ARMOR

maîtrise d'ouvrage », explique Rémy Moulin.

## Une autre solution avec un terrain voisin à Saint-Aaron ?

Cependant, une autre solution pourrait être trouvée avec la construction du nouvel incinérateur sur un terrain voisin, installé dans la commune déléguée de Saint-Aaron, qui n'est pas soumise à la loi Littoral.

Cette solution « ne bouleverserait pas le cahier des charges ». Mais malheureusement, des sondages ont été réalisés par un cabinet, et la réponse est tombée vendredi 24 mai. Le terrain se situe en zone humide. Il n'est donc pas possible de construire une usine dessus.

Sauf si Kerval arrive à obtenir une dérogation. « On va solliciter un autre

cabinet pour réaliser une contre-expertise et avoir la confirmation qu'on est bien en zone humide. On veut aussi être certains qu'il s'agit de la totalité du terrain et non d'une partie », poursuit Rémy Moulin. En fonction de la réponse, « on verra si on maintient ou non ». « On a toujours un espoir », confirme le président de Kerval.

## Une réponse définitive cet été ou à la rentrée

Mais alors si cette possibilité tombe à l'eau, que va-t-il se passer ? Les élus de l'Agglo de Lamballe Terre et Mer avaient évoqué, dans leurs conclusions du bureau communautaire, la possibilité de déplacer le nouvel incinérateur sur le site de Ti Valo, à Ploufragan. « Il s'agit sûrement de discus-

sions entre eux », indique Rémy Moulin. Mais au sein du syndicat de déchets, « il n'y a pas eu de discussions » de cet ordre.

Dans tous les cas, une décision sera rendue « autour de l'été », « au plus tard à la rentrée ». En attendant, le président de Kerval rappelle que le territoire a besoin de cet incinérateur. Aujourd'hui encore, entre 15 et 20 000 tonnes de déchets continuent de partir à l'enfouissement. Or, si en 2020, la tonne de déchets partant à l'enfouissement coûtait 75 €, il est prévu que cette tonne atteigne 250 € en 2030. Les déchets coûteront donc beaucoup plus chers aux contribuables.

Anne-Lyse RENAUT.